

Élection au Conseil d'Administration de l'Inserm

Mandat 2021 - 2025

Déclaration d'intention des Candidats Chercheurs



Vous êtes appelés à voter pour le Conseil d'Administration – CA - de l'Inserm qui délibère sur :

- les grandes orientations de l'Institut, ses programmes généraux d'activité, son plan stratégique et le projet de contrat d'objectif pluriannuel
- les mesures générales relatives à son organisation et à son fonctionnement comme la création des Instituts thématiques, la modification du nombre et du périmètre des commissions scientifiques spécialisées – CSS
- le budget et ses modifications, le compte financier - emprunts, acquisitions immobilières, actions en justice, dons et legs
- le rapport annuel d'activité de l'Institut qui rend compte des activités de recherche de l'organisme et de ses missions de transfert – valorisation, information, formation, relations internationales la création de filiales
- sa participation à des organismes dotés de la personnalité morale.

Le CA qui se réunit au moins trois fois par an, est composé de 22 membres dont le Président-directeur général – PDG - de l'Institut, avec 6 représentants de l'Etat, 3 représentants d'établissements publics ayant une mission de recherche et d'enseignement supérieur (CNRS, Universités, CHU...), 6 représentants élus du personnel (3 chercheurs et 3 ingénieurs/techniciens – ITA), 6 personnalités qualifiées du monde du travail, du domaine économique et social, de la recherche en Science de la vie et de la Santé.

Le Sgen-CFDT Recherche^{EPST} agit avec ses élus – actuellement un chercheur et un ITA -pour faire entendre la voix des personnels au CA, seule instance décisionnelle de l'Institut. Nos élus défendent l'existence des Établissement publics à caractère scientifique et technologique – EPST - et donc de notre Institut.

Ils agissent pour :

- plus de moyens pour les laboratoires et services
- plus d'emplois statutaires pour tous les personnels de la recherche, chercheurs, ingénieurs, techniciens et administratifs
- un recrutement des chercheurs plus tôt dans leur carrière
- le suivi dans les budgets des avancées obtenues pour la carrière et la rémunération des personnels

Avec leur organisation syndicale et ses élus, notamment au Comité technique paritaire d'établissement – CTEP- ils sont vigilants

- sur les conséquences néfastes de la loi de transformation de la fonction publique -LTFP -, comme le développement de la précarité, la mutation des CTEP en CSA, la disparition des CHSCT...
- le rôle et la composition des instances scientifiques Conseil scientifique – CS et Commission scientifiques spécialisées – CSS dont le rôle doit être renforcé face à « Aviesan » et aux Instituts thématiques - IT.
- les conséquences néfastes de la Loi de programmation de la recherche -LPR

Depuis des années les personnels des EPST ont assisté à la remise en cause du rôle prépondérant des organismes dans l'organisation de la recherche publique française. La compétition « tous azimuts » érigée en dogme, a cassé la sérénité nécessaire à une recherche de qualité sur le long terme.



Pour le Sgen-CFDT Recherche^{EPST}, l'Inserm doit réaffirmer sa fonction d'opérateur national de recherche. Une de ses premières missions doit rester le développement des connaissances et il ne doit pas se réduire à n'être qu'une agence de moyens. Il doit réaffirmer son rôle d'animateur de la politique nationale de recherche en santé et mettre en œuvre l'articulation avec les politiques régionales.

Nous défendons « l'Unité Mixte de Recherche » comme élément structurant, creuset du partenariat organismes de recherche/universités. Elle doit disposer d'un soutien financier de base important et pérenne.

Il ne peut y avoir de politique scientifique ambitieuse sans une augmentation du budget global de la Recherche et sans un fort rééquilibrage des financements récurrents

A ce titre, nous revendiquons une concentration des moyens au profit direct des organismes de recherche et des universités, structures légitimes, reconnues et capables de mettre en œuvre la meilleure coordination libre entre eux. Nous revendiquons, pour la recherche publique et notamment l'Inserm, un rééquilibrage significatif entre, d'une part les crédits attribués sur projets et, d'autre part les financements récurrents à moyen ou long terme.

Ce n'est malheureusement pas le chemin pris avec la LPR qui prévoit le renforcement des moyens attribués à l'agence nationale pour la recherche - ANR.

Notre première priorité : l'emploi. C'est pourquoi le Sgen-CFDT Recherche EPST revendique la **prééminence de postes de titulaires** se consacrant à temps plein à la recherche car ils sont un gage de stabilité et d'efficacité des laboratoires. Nous déplorons la multiplication de CDD, l'Inserm comptait 38% de personnels précaires en 2019.

Des points importants ont marqué le mandat 2017-2021 qui s'achève

Retrouvez [ICI le bilan de mandat de nos 2 élus.](#)

L'Inserm a adopté son plan stratégique en 2019. Nos élus s'y sont opposés en raison

- de son manque d'ambition en matière de moyens récurrents et de demande de personnels statutaires
- d'une divergence de vue concernant la place des instances scientifiques dans la prospective scientifique
- du refus d'inscrire comme objectif le principe acté par le PPCR d'un déroulé de carrière minimal sur 2 grades

A ce jour le contrat d'objectif et de performance de l'Inserm – COP 2021-2025 - n'a pas encore été soumis au CA.

Nous avons toujours voté « contre » **les budgets insuffisants** attribués par les tutelles de l'Institut le plus souvent en stagnation ce qui correspondait à une diminution en euros courants. Il en a été de même pour celui de 2021 soumis au vote des administrateurs le 3 décembre 2020. Vous en trouverez [ICI l'analyse et les raisons de notre vote « contre »](#) notamment en ce qui concerne les recrutements qui restent insuffisants malgré la sortie de leur « lissage » sur les 5 dernières années (recrutement annuel de 60 chercheurs, 75 ingénieurs et techniciens et administratifs sur la période en raison des fluctuations des départs à la retraite et de la non création de poste *de novo*) et les annonces non suivies d'effet en 2021 de la Ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche dans le cadre de la LPR.

Comme nos représentants au CTEP, nos élus au CA ont revendiqué chaque année depuis 2018 un effet plus rapide à l'Inserm de l'application du protocole parcours professionnels carrières et rémunérations - PPCR – que la CFDT a soutenu en exigeant l'organisation d'une session de promotions pour les chargés de recherche – CR - soit CRCN vers CRHC au titre de 2017 (refusé par la direction et les tutelles) et plus de possibilités de promotions (limitées à 40 chaque année) pour les sessions de 2018 à 2020. Ceci est d'autant plus important que le principe énoncé dans le PPCR d'une [carrière complète au minimum sur 2 grades est maintenant inscrit dans la loi](#)

Le Sgen-CFDT Recherche^{EPST} a soutenu sa Fédération Sgen-CFDT pour signer l'accord du 12 octobre 2020 relatif à l'amélioration des rémunérations et des carrières – Ararc

Cet accord permettra :

- d'accélérer la résorption du blocage des trop nombreux CRCN arrivés au dernier échelon de ce grade. La perspective du passage à la hors échelle B – HEB – renforce l'attractivité de la carrière des CR sans nuire aux possibilités d'évolution dans le corps des directeurs de recherche – DR
- l'augmentation des possibilités de changement de grade pour les DR
- l'augmentation progressive de la prime socle de tous les chercheurs, jusqu'à atteindre en brut 6400 € en 2027 (2200 € pour les CR en 2021 et 1600 € pour les DR)

Retrouvez [ICI tout ce qui va changer avec l'Ararc pour les chercheurs à partir de 2021](#)

S'il a signé cet accord, [le Sgen-CFDT ne renonce pas pour autant à ses revendications](#) et ne soutient pas l'essentiel des dispositions contenues dans la loi LPR, notamment la création de CDI de mission, de chaires de directeur junior – tenure track – ou le financement de la recherche sur projet.

Les actions de nos élus au CA pour la mandature 2021-2025

S'ils sont élus, nos candidats Sgen-CFDT Recherche^{EPST} s'engagent à poursuivre le travail régulier effectué par tous leurs prédécesseurs en particulier dans l'analyse des budgets et projets qui leurs seront soumis sans dogme, et en fonction de nos valeurs, de nos revendications, de vos attentes. Ils se prononceront aussi en fonction des réponses apportées par la direction de l'Inserm et par les tutelles ministérielles. Ils exigeront :

- un contrat d'objectif et de performances – COP - 2021-2025 ambitieux avec plus de moyens pour les unités et équipes et un engagement à résorber la précarité à l'Inserm, ce qui semble aujourd'hui mal engagé avec les principales dispositions de la LPR
- la mise en œuvre volontariste du plan Égalité femmes-hommes de l'Inserm qui vient d'être adopté au CTEP
- l'application de toutes les mesures de l'accord relatif aux rémunérations et aux carrières des personnels chercheurs, ingénieurs et techniciens, titulaires et non titulaires.

Ils pourront s'appuyer sur le travail du syndicat et de la fédération Sgen-CFDT qui participeront comme signataires au comité de suivi de cet accord

VOTER pour une liste de candidats du Sgen-CFDT au CA, c'est :

- **VOTER pour une liste à parité proportionnelle femmes/hommes en adéquation avec les valeurs que nous défendons**
- **CHOISIR des élus qui seront réellement présents et travailleront en concertation avec [nos élu.e.s et représentant-e-s présent-e-s dans toutes les instances de l'Inserm](#), notamment le Comité technique, le CS, les CSS, les CAP, les CHSCT national ou locaux, le CAES...**
- **DONNER votre confiance à la première organisation syndicale représentative à l'Inserm, qui représente tous les personnels chercheurs, ingénieurs et techniciens dans tous les EPST et travaille avec sa fédération auprès du Ministère de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation**
- **AVOIR des représentants qui vous tiendront informés via le site internet du syndicat et par le canal des listes de diffusion syndicales de l'Inserm**

Élection au Conseil d'Administration de l'Inserm

Mandature 2021 - 2025



Vos candidats par collège dans l'ordre de présentation

Chercheurs	<i>Corps - Affectation</i>
Nathalie PELLETIER - FLEURY	DR - Villejuif
Nicolas FORAY	DR - Lyon
Maria MELCHIOR	DR - Paris
Régis BOBE	CR - Le Kremlin-Bicêtre
Béatrice MARQUÈZE - POUHEY	CR - Marseille
Yves DELNESTE	DR - Angers

Ingénieurs - Techniciens - Administratifs	<i>Corps - Affectation</i>
Marie Agnès BERGER	IE - Lyon
Vanessa CHARRIER - DECONCLOIS	IE - Bordeaux
Denis GREUET	AI - Montpellier
Joël TEYSSIER	IE - Toulouse
Brigitte TREILLARD	AI - Paris
Céline LÉPINE	TE - Rennes

**Votez et faites voter pour
les listes de candidats du**



présentés, dans l'ordre de la liste

VOTE ÉLECTRONIQUE du mardi 26 janvier 09h00 au mardi 2 février 2021 à 14H00



@ contact@epst-sgen-cfdt.org [Twitter](https://twitter.com/SgenCFDTRech) [Facebook](https://www.facebook.com/SgenCFDTRech) [SgenCFDTRech](https://www.linkedin.com/company/SgenCFDTRech) [SgencfdtRecherche EPST](https://www.youtube.com/channel/UCv3v3v3v3v3v3v3v3v3v3v3) <https://epst-sgen-cfdt.org/>